THE SOUTH SEE

Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif



2021-03-24

Province de Québec Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire tenue ce **mercredi 24**^e **jour du mois de mars 2021 à 9 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion
- 2. Ouverture de la séance (décision)
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 4. Gestion administrative et humaine
 - 4.1 Ressources humaines
 - 4.1.1 Poste d'agent à la comptabilité Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5. Sujets divers
- 6. Période de questions et propos des membres
- 7. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-03-098

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache et résolu unanimement

Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif



QUE:

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-03-099

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement

QUE:

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

4.1 <u>Ressources humaines</u>

4.1.1 POSTE D'AGENT À LA COMPTABILITÉ – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2021-03-100

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-11-313, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 4 novembre 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures à l'interne pour combler le poste d'agent à la comptabilité, en raison d'un congé de maternité en fonction du profil établi, conformément à la convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu douze (12) candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures;

ATTENDU que quatre (4) candidats ont réalisé le processus de sélection, notamment en participant à une entrevue ainsi qu'à un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Katia Perrier, à titre d'agente à la comptabilité de la MRC pour une période d'environ un an, en remplacement d'un congé de maternité débutant le 7 avril 2021;

QUE:

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis conformément à la convention collective de la MRC;

ET QUE:

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

APPALES DU SECHLER

Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif

Adoptée.

5. **SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance pour ce point.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

6.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 - PROCESSUS ACCÉLÉRÉ DE DEMANDES DE PERMIS - SIGNATURE D'ADDENDA AUX CONTRATS CONVENUS SUR LES STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT

Suite à la rencontre tenue avec les membres de la Table de concertation provinciale liée aux projets d'accès à Internet haute vitesse le 23 mars dernier, madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif qu'un addenda au contrat lié à l'utilisation des structures de soutènement sera proposé très prochainement afin de permettre à la MRC d'accéder au processus accéléré de traitement des demandes de permis. Celui-ci devra être signé dans les meilleurs délais. À cet égard, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Comité administratif prévu le 7 avril prochain pour ratification.

Une rencontre avec un membre de l'équipe de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu au cours de la prochaine semaine afin d'obtenir des précisions sur l'annonce effectuée par le gouvernement du Québec en lien avec le déploiement de nouveaux projets visant l'accès à Internet haute vitesse à travers le Québec.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2021-03-101

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins et résolu unanimement

QUE:	
Cette séance soit et est levée.	
Adoptée.	
Benoit Lauzon	Roxanne Lauzon
Préfet	Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon,	Préfet